



A la presse jurassienne

Delémont, le 27 juillet 2018

**Risque d'incendie élevé, le Conseil communal interdit les feux sur territoire communal
mais maintient le 1^{er} août au Bambois, y compris le feu d'artifice musical**

En raison du risque élevé d'incendie consécutif à la sécheresse qui sévit depuis plusieurs jours et considérant la météo annoncée à court terme, comme l'Office jurassien de l'environnement et l'ECA Jura, le Conseil communal :

- interdit les feux ouverts et l'utilisation d'engins pyrotechniques (engins non-statiques avec retombée à distance : fusées, etc.) en forêt et à proximité de celle-ci (jusqu'à 200 mètres des lisières) ;
- sur le reste du territoire, seule l'utilisation d'engins pyrotechniques statiques (vésuves, allumettes de bengale, etc.) est autorisée.

En ce qui concerne le 1^{er} août au Bambois, grâce à la collaboration du Corps des sapeurs-pompiers qui auront sécurisé les lieux, dès 22h30, un magnifique feu d'artifice musical offert par les SID illuminera le ciel de la région. En effet, un effort particulier est toujours consenti afin d'offrir un spectacle haut en couleurs à la population delémontaine et à celle de l'agglomération qui auront fait le choix de passer leurs vacances dans la région.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les feux et les engins pyrotechniques privés, les instructions des pompiers, présents sur place, devront être scrupuleusement respectées.

Le Conseil communal vous remercie d'observer strictement les mesures décrétées et se réjouit de vous retrouver nombreuses et nombreux au Bambois.

Dans cette attente, il vous souhaite, d'ores et déjà, un agréable été et une excellente fête du 1^{er} Août 2018.

Le Conseil communal